

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lacq vernis marin (6000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Vliegenthart B.V.

Rue : Zuiderhavenweg 42

Code postal/Lieu : 4004 JJ TIEL

Téléphone : +31 (0)344 63 33 36

Telefax : +31 (0)344 63 16 16

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)344 63 33 36 (Pendant les heures de bureau: 08.30 - 17.00 heures)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Inflammable. · Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 10 · R 52/53 · R 66

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

Mention d'avertissement

Attention

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le dépôt de déchets chimiques.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 2-BUTANONE-OXIME ; COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

DE-AROMATISED KEROSENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486659-16 ; N° CE : 265-150-3 ; N° CAS : 64742-48-9

Poids : 25 - 50 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65 R66
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N° CE : 215-535-7 ; N° CAS : 1330-20-7

Poids : 0 - 2,5 %
Classification 67/548/CEE : R10 Xn ; R20/21 Xn ; R65 Xi ; R36/37/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 3 ; H311 Asp. Tox. 1 ; H304 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

MÉLANGE DE 3-[3-(2H-BENZOTRIAZOL-2-YL)-5-(1,1-DIMÉTHYLÉTHYL)-4-HYDROXYPHÉNYL]PROPIONATES DE C7-C9 ALKYLE RAMIFIÉ ET LINÉAIRE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000015648-61 ; N° CE : 407-000-3 ; N° CAS : 127519-17-9

Poids : < 1 %
Classification 67/548/CEE : N ; R51/53
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 2 ; H411

2-BUTANONE-OXIME ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539477-28 ; N° CE : 202-496-6 ; N° CAS : 96-29-7

Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : Canc. Cat. 3 ; R40 R43 Xi ; R41 Xn ; R21

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317
4- (1.1.3.3-TETRAMETHYLBUTHYL) PHENOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119541687-29 ; N° CE : 205-426-2 ; N° CAS : 140-66-9
Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : N ; R50/53 Xi ; R41 Xi ; R38
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
4-TERT-BUTYLPHÉNOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489419-21 ; N° CE : 202-679-0 ; N° CAS : 98-54-4
Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : Repr. Cat.3 ; R62 N ; R51/53 Xi ; R41 Xi ; R37/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 2 ; H411
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119524678-29 ; N° CE : 205-250-6 ; N° CAS : 136-52-7
Poids : < 0,5 %
Classification 67/548/CEE : N ; R50/53 Repr. Cat.3 ; R62 R43
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361f Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.3 Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

possible en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable. Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Mesures de protection

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Éviter la création de concentrations inflammable ou explosives dans les concentrations atmosphériques et l'exposition supérieur au seuil autorisé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures de protection incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Incompatibilités de stockage

Tenir à l'écart de

Éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires, voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : H

Version : 08-06-2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m³

Remarque : H

Version : 08-06-2000

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection individuelle

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Protection yeux / visage



Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains



Longs gants NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) L' épaisseur recommandée DIN EN 374

Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Protection du corps appropriée : Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Lors du pistolate: masque avec apport d'air frais. Opérations autres que le pistolate: dans les locaux bien ventilés, les masques avec apport d'air frais pourraient être remplacés par un masque combiné avec filtre à charbon de bois et filtre à particules.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : comme le miel
Odeur : typique et caractéristique
Valeur de seuil de détection d'odeur Non déterminé

Données de sécurité

État :			liquide	
Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)		150	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Non déterminé	
Taux d'évaporation			Non déterminé	
Point éclair :			36	°C CC
Température d'ignition :			240	°C
Imflammabilité (gaz, solide)			Non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité :			Non déterminé	
Seuil maximal d'explosion :			Non déterminé	
Propriétés explosives			Non déterminé	
Densité :	(20 °C)	ca.	0,918	g/cm ³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	insoluble	
Valeur pH :		aucune	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	70 - 90	s
Propriétés oxydantes		Non déterminé	DIN gobelet 4 mm
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Paramètre : DL50 (4-TERT-BUTYLPHÉNOL ; N° CAS : 98-54-4)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 2951 mg/kg

Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 8700 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Paramètre : DL50 (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 4 mg/kg
Paramètre : DL50 (4-TERT-BUTYLPHÉNOL ; N° CAS : 98-54-4)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2288 mg/kg
Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 13,1 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (XYLÈNE ; N° CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 6350 mg/l

11.3 Autres effets nocifs

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc. Les symptômes peuvent n'apparaître que plus tard (respiration, toux, asthme). En cas de contact avec les yeux: irritation. Inhalation/contact avec les yeux: en hautes concentrations irritation des muqueuses, effet narcotique ainsi que diminut. du temps de réaction et sens de coordination possible.

11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues (NAPHTHA (PETROLEUM),
HYDROTREATED HEAVY HYDROGEN TREATED NAPHTHA ; N° CAS : 64742-48-9)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. La production de déchets devra toujours autant que possible être évité, ou se limiter à un minimum. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits devra dans tous les cas être en accord avec la législation en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'élimination des déchets, et toutes autres lois régionales ou locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction concernant les tunnels : D/E
Réglementations particulières : 640E · LQ 7 · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.

Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
21	Nocif par contact avec la peau.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
38	Irritant pour la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque de sécurité. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq vernis marin
Date d'exécution : 19.06.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version : 1.0.0

mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
